



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 25 octobre 2023

(37)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants se réunit aujourd'hui, à 11 h 38, dans la pièce B45 de l'édifice du Sénat du Canada sous la présidence de l'honorable Tony Dean (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boehm, Boisvenu, Cardozo, Dagenais, Dasko, Deacon (*Ontario*), Dean, Gerba, Kutcher, Oh, Plett, Richards et Yussuff (13).

Participent à la réunion : Ariel Shapiro et Anne-Marie Therrien-Tremblay, analystes, Bibliothèque du Parlement; Ben Silverman, agent de communications, Direction des communications, de la télédiffusion et des publications.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 21 juin 2023, le comité poursuit son examen du projet de loi C-21, Loi modifiant certaines lois et d'autres textes en conséquence (armes à feu).

TÉMOINS :

À titre personnel :

Noah S. Schwartz, professeur adjoint, Département des sciences politiques, Université Fraser Valley;

Tim Thurley, chercheur en matière d'armes à feu et spécialiste des politiques;

Christian Leuprecht, professeur, Département de sciences politiques et d'économique, Collège militaire royal du Canada (*par vidéoconférence*);

Dr Caillin Langmann, professeur clinicien adjoint, Division de la médecine d'urgence, Département de médecine, Université McMaster (*par vidéoconférence*).

Noah S. Schwartz et Tim Thurley font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 12 h 31, la séance est suspendue.

À 12 h 34, la séance reprend.

Christian Leuprecht et Caillin Langmann font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 13 h 22, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 10 février 2022, le comité poursuit son examen sur les questions relatives aux Anciens Combattants, y compris les services et les prestations dispensés, les activités commémoratives, et la poursuite de la mise en œuvre de la Loi sur le bien-être des vétérans.

Le comité examine un projet de rapport.

Il est convenu :

Que le rapport provisoire du Sous-comité des anciens combattants soit adopté dans les deux langues officielles.

Que le président soit autorisé à déposer le rapport au Sénat ou auprès du greffier du Sénat si le Sénat ne siège pas à ce moment-là, le plus tôt possible, dans les deux langues officielles et à y demander une réponse du gouvernement complète et détaillée;

Que, 24 heures avant le dépôt du rapport, il soit fourni aux journalistes ciblés approuvés par le Sous-comité du programme et de la procédure, sous embargo.

À 13 h 24, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Ericka Dupont